

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2011

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 18

Sous la présidence de M. STRAUB, Maire

Etaient présents: Mmes GAUGIN - MAHIEU - - M. NAVROT - NICOLAY - DHIOS -Adjoints.

Mmes ANTOINE - DILLER - FLORI – HERZHAUSER (arrivée au cours du point n°2) – CUSUMANO
M. KAUFFER - BRABLE - CORTINA - OMINETTI - PERRET - TISON - VINCENT - Conseillers.

Absents excusés :

Mme PALUCCI	→ proc M. BRABLÉ
Mme PATRICOLA	→ proc Mme MAHIEU
Mme ANDRE	→ proc M. DHIOS
M. QUINIO →	→ proc M. NICOLAY

Absent M. LORANG

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2011

Secrétaire de séance : Mme MULLER, DGS, prend le secrétariat de séance, aucun élu ne désirant plus cette responsabilité.

Ordre du Jour

1. Approbation du Conseil municipal du 8 novembre 2011
2. Budget supplémentaire 2011
3. Réalisation d'un emprunt
4. Cotisation USEP 2011 – Modification
5. Renouvellement du crédit de trésorerie
6. Vente de terrains communaux
7. GDF – Renouvellement du contrat de fourniture aux Ateliers municipaux
8. Droit de préemption urbain
9. Metz Métropole – Rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts des charges
10. Dénomination d'une nouvelle voie
11. Divers

1) OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2011

M. CORTINA prend la parole et donne lecture d'un texte expliquant ses interventions au dernier Conseil. Il précise qu'il ne prendra pas part au vote.

Le **Conseil Municipal** approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 novembre dernier.

2) OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire commente le budget supplémentaire 2011 dont chaque membre a été destinataire. Il précise qu'en fonctionnement certains comptes ont été réajustés par principe car le budget est voté aux chapitres et que ceux-ci étaient suffisamment approvisionnés.

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 98 600 euros.

En section d'investissement, il détaille les travaux ou achats restant à entreprendre. Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 36 650 euros.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

vote le budget supplémentaire tel qu'énoncé ci-dessus.

Adopté par 21 voix pour et 1 abstention (M. CORTINA).

M. le Maire se propose ensuite de faire le bilan des augmentations de taxes depuis 1995 dans la commune. Il estime cela nécessaire pour trois raisons,

1. le débat relatif au budget supplémentaire 2011
2. la situation économique nationale et internationale.
3. la nécessité de confirmer la bonne gestion de la commune depuis 16 années alors que surviennent certaines manifestations de dénigrement.

Il remet à chaque conseiller

1 tableau comparatif de l'évolution des taux de Scy-Chzelles par rapport aux communes les plus proches.

Un commentaire de ce tableau. Les taux communaux ont évolué très sagement : + 19,6 % pour la taxe d'habitation en 16 ans même si toute hausse est toujours excessive. Ils étaient élevés en 1995. Ils sont mieux situés en 2011 dans le peloton des autres communes.

Un document relatif à l'endettement de la commune qui a baissé de 36 % en valeur absolue et de 51 % en tenant compte de l'inflation malgré les importants investissements réalisés.

Néanmoins, il y a nécessité impérieuse de maîtriser très sérieusement les dépenses car notre capacité d'autofinancement est faible

3) OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT

Rapporteur : Monsieur NICOLAY

M. le Maire précise qu'il a souhaité faire cet emprunt dès maintenant afin d'anticiper la hausse des taux qui pourrait survenir à court terme si la « note » de la France était dégradée.

M. NICOLAY fait part des propositions qui sont parvenues en mairie en vue de la réalisation d'un emprunt de 200 000 € sur 15 ans.

	Taux Fixe	Périodicité	Frais	Observations
Caisse Epargne	4.56	Annuelle	0.10	Versement en 1 fois début 2012 (différé d'amortissement 01/06/12)
Crédit Mutuel	4.65	Trimestriel	/	
CRCA	4.86	Annuel	0.10	
	4.82	Semestriel		
	4.80	Trimestriel		
	4.79	Mensuel		
	Index livret A 2.25+1.95 (4.20) E 3 mois 1.58+2.31 (3.89) Trim.			

Monsieur NICOLAY propose de retenir la caisse d'Epargne pour un taux fixe de 4.56 %.

M. NICOLAY précise que la Préfecture a fait récemment un état des emprunts de chaque collectivité afin de recenser si des emprunts « toxiques » avaient été passés. Il précise bien évidemment que ce n'est pas le cas de la commune

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **décide** de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne aux les conditions suivantes ;

montant de l'emprunt	200 000 €
durée	15 ans
taux d'intérêt fixe	4,56 %
périodicité des échéances	annuelle
versement des fonds	en une seule fois
départ d'amortissement	01.06.2012

- **autorise** le Maire à signer le contrat de prêt.

Adopté par 21 voix pour et 1 abstention (M. CORTINA)

4) OBJET : COTISATION USEP - MODIFICATION

Rapporteur : Madame ANTOINE

Madame ANTOINE donne lecture d'un courriel arrivé le 17 novembre dernier suite à l'assemblée générale de l'USEP qui informe les communes de la modification de leur demande de subventionnement. Dans le budget 2011-2012, la cotisation est diminuée à 1.70 € par élève et par rencontre ce qui porte la subvention de Scy-Chazelles à 795.60 € au lieu des 842.40 € votés au conseil précédent.

Mme ANTOINE demande donc à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette nouvelle subvention et d'annuler la délibération en date du 8 novembre dernier.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **annule** la délibération du 8 novembre dernier.
- **décide** de verser la subvention de 795.60 € à l'USEP.

Adopté à l'unanimité.

5) OBJET : RENOUVELLEMENT DU CREDIT DE TRESORERIE

Rapporteur : Monsieur NICOLAY

Monsieur NICOLAY informe l'Assemblée que la ligne de trésorerie dont la commune bénéficie auprès du Crédit Agricole arrive à échéance en janvier 2012. Ce crédit d'un montant de 150 000 € permet à la commune de financer des besoins ponctuels de trésorerie. En 2011, cette ligne n'a pas été utilisée..

Deux offres sont parvenues en Mairie.

Crédit Mutuel : taux Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1.15 point
Crédit Agricole: taux Euribor 3 mois jour + marge de 1.5 %

Il propose donc à l'Assemblée de retenir l'offre du Crédit Mutuel.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

❖ **retient** l'offre du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- **montant** 150 000 €
- **durée** 1 an
- **taux d'intérêt** Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,15 point

❖ **autorise** le Maire à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

6) OBJET : VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur BRABLE

M. BRABLÉ rappelle que lors de l'Assemblée précédente, le Conseil avait décidé de vendre à M. UYSAL la parcelle communale sise en section 8 n°28 et à M. MOLOZAY, la parcelle sise en section 8 n°11. Il avait été omis d'autoriser le Maire à signer les deux actes. Il précise que le ou les notaires seront au choix des acquéreurs.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

autorise le Maire à signer les actes de vente.

Adopté par 21 voix pour et 1 voix contre (M. CORTINA)

7) OBJET : GDF - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur DHIOS

M. DHIOS informe le Conseil que le contrat de fourniture de gaz naturel du site des ateliers municipaux arrive à échéance le 31/01/2012. Le marché est conclu pour une durée de trois ans.

Quantité annuelle prévisionnelle : 25,483 MWh
 Plage de consommation prévisionnelle : 6 à 30 MWh

Prix du marché HT :
 Abonnement annuel : 153.48 €/an
 Consommation : 51,2 €/MWh soit 0.0512 €/kwh.

Les tarifs de l'ancien contrat étaient de :

Abonnement annuel : 133.13 €/an
 Consommation : 0,04232€/kwh

Monsieur DHIOS propose à l'Assemblée d'accepter les termes du nouveau contrat.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

accepte les termes du nouveau contrat de fourniture de gaz qui engage la Commune de 2012 à 2015.

Adopté à l'unanimité.

8) OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : Monsieur BRABLE

M. BRABLE informe le Conseil que le Maire n'a pas fait application du droit de préemption urbain pour les biens suivants :

Terrain bâti	section 9, n°266/27	En Prille
Terrain bâti	section 3, n°114	23 Voie de la Liberté
Terrain bâti	section 8 n°181	39 chemin des Mages
Terrain bâti	section 3, n°118	39 Voie de la Liberté

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

prend acte de la décision du Maire de ne pas faire application du droit de préemption urbain pour les biens cités ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

9) OBJET : METZ METROPOLE – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 7 novembre 2011, la Commission locale d'évaluation des transferts de charges a procédé à l'évaluation des charges transférées et à la révision des attributions de compensation des communes membres de Metz Métropole.

Au titre de 2012, l'attribution de compensation reversée à la commune de Scy-Chazelles sera de 188 524 €. Elle était de 191 116 € en 2011 auxquels il convient de retirer l'impact au titre de la Mission Locale du Pays Messin (2009 €) et l'impact au titre de service de l'Etat Civil lié aux hôpitaux du site de Mercy (583 €).

Il précise que le service de l'état civil augmentera tous les ans. Il s'agit en 2011 du 1/5 seulement du montant total. Ce sera 2/5 en 2012, 3/5 en 2013, 4/5 en 2014 et 5/5 en 2015.

Il rappelle que le document est à la disposition de chacun en mairie.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

approuve le transfert de charge tel qu'énoncé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

10) OBJET : DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Rapporteur : Monsieur BRABLE

M. BRABLE fait part de la demande de la société EIFFAGE pour connaître la numérotation des futurs bâtiments du projet « Côté Parc ». Il rappelle que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire. Un arrêté sera donc à prendre.

Enfin, le projet créant une nouvelle voie, il convient également de lui trouver un nom. Si l'on considère que dans un premier temps cette voie sera privée, cela n'incombe pas à la commune. Toutefois, dans le cadre du dépôt de permis de construire du projet, il a été demandé à la commune de signer une convention dans

laquelle elle s'engageait à incorporer dans le domaine public communal dès la fin des travaux les voies et réseaux divers du projet.

M. BRABLÉ propose donc à l'Assemblée de nommer la voie : Impasse de l'Archyre et d'établir un numérotage classique, à savoir numéros impairs à droite et numéros pairs à gauche en entrant dans la voie.

Le siège de la société EIFFAGE, seul à gauche porterait le n°2.

Les immeubles 1, 3 et 5 et 7 avec des sous numérotations si besoin est, en fonction du nombre d'entrées, et les maisons de 9 à 35

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

décide de nommer la nouvelle voie : Impasse de l'Archyre et entérine la proposition de numérotage proposée.

Adopté à l'unanimité

11) OBJET : DIVERS

a) projet de PAEN

Monsieur BRABLÉ informe l'Assemblée de la réunion qui a eu lieu le matin même en Préfecture afin de mettre en place le comité de pilotage du futur PAEN.

Il précise qu'après deux ans de travail préliminaire sur ce dossier, le Conseil Général vient d'officialiser son véritable lancement et son désir de le mener à bien.

Le Conseil Général assurera la présidence du Comité de pilotage, secondé par la commune. Les autres membres seront Metz Métropole, Metz Métropole Développement, la DREAL, la DDT, la SAFER, la Chambre de l'Agriculture et le SCOT ainsi que la commune de Lessy qui a décidé de se joindre au projet.

Le périmètre du PAEN devrait être approuvé d'ici début 2013 après enquête publique.

SCY-CHAZELLES, le 8 décembre 2011

La secrétaire de séance
Sylvie MULLER

le Maire
Jacques STRAUB